

République Française

Département de l'Essonne

Téléphone: 01 64 98 31 03

Fax: 01 64 98 31 09

E. Mail: mairie.mondeville@wanadoo.fr



Liberté
Egalité
Fraternité

Arrondissement d'Etampes
Canton de la Ferté-Alais

Mairie de Mondeville

18, Grande Rue - 91590 Mondeville

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2010

Président : M. Jean-Pierre DELHOTAL, Maire

Présents : Mmes Bruère Rolande, Delhotal Martine, Goyard Catherine, Grondard Lucile,
Dos Santos Nadine, Peterlongo Pascale

Mrs Herry Vincent, Pescheux Daniel, Prioux Jean-François

Absent : M. Vié Martial (pouvoir à Mme R. Bruère)

Secrétaire de séance : Rolande Bruère

Ouverture de la séance à 20 h 30 par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

- Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2010
- Approbation de la révision de la Charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français
- Adhésion à la Communauté de Commune du Val d'Ecole
- Choix de l'organisme bancaire pour l'emprunt de 70.000 €
- Mise en place d'un régime de primes pour le personnel communal
- Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet
- Motion contre la modification des couloirs aériens
- Délibération sur la participation financière de la Commune au projet d'élaboration d'un mémorial départemental
- Annulation de la délibération du 1^{er} mars 2010 concernant la désignation des Délégués au SIREDOM.

1) *Approbation du Procès Verbal du 2 avril 2010 :*

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le procès verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2010.

N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès Verbal.

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

2) *Approbation de la révision de la Charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français :*

Monsieur le Maire rappelle que chacun a eu à sa disposition la Charte révisée et qu'une synthèse de cette révision a été présentée à l'ensemble du Conseil Municipal lors de la réunion de travail du 2 juin 2010.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières concernant la révision de la Charte.

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation de cette révision.

VOTE : La révision de la Charte est adoptée à l'unanimité.

3) *Adhésion à la Communauté de Communes du Val d'Ecole :*

Monsieur le Maire fait remarquer que la réforme des Collectivités Territoriales entraîne une adhésion de toutes les Communes à une Communauté de Communes au plus tard le 31 décembre 2011. Passée cette date, c'est le Préfet qui aura en charge le découpage et la répartition des Communes, la carte définitive devant être établie avant fin 2013.

Le texte adopté au Sénat devrait pouvoir protéger, à ce jour, le choix des Communes mais il est certain que les petites Communauté de Communes sont appelées à disparaître.

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble du Conseil Municipal a toujours souhaité se rapprocher des Communes rurales du Sud de l'Essonne, Communes adhérentes au PNR. De ce fait, Monsieur le Maire propose d'adhérer de façon groupée à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole avec les Communes de Boutigny sur Essonne, Maisse, Courdimanche sur Essonne, Prunay sur Essonne, Buno Bonnevaux, Boigneville, Gironville sur Essonne, Videlles, Champmotteux, Brouy, Oncy sur Ecole, Milly la Forêt, Courances, Moigny sur Ecole, Dannemois, Soisy sur Ecole, dont le périmètre est limitrophe à ce territoire.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

4) *Choix de l'organisme bancaire pour l'emprunt de 70.000 € :*

Monsieur le Maire rappelle qu'il a sollicité trois organismes bancaires pour cet emprunt (Dexia, La Caisse d'Épargne, La Société Générale). La proposition de la Caisse d'Épargne est la plus intéressante. Pour un emprunt sur 5 ans, les taux proposés sont :

- Caisse d'épargne 1,85 %
- Dexia 2,38 %
- Société Générale 2,40 %

Monsieur le Maire propose de retenir la Caisse d'épargne pour cet emprunt et demande au Conseil Municipal de lui donner pouvoir pour réaliser et signer toutes les pièces nécessaires concernant cet emprunt.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

5) *Mise en place d'un régime de primes pour le personnel communal :*

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait proposé en réunion de travail d'instituer pour les agents communaux un régime de primes.

Une prime de service fixe de 350 € annuelle, soit 175 € en juin et 175 € en décembre.

Une prime de présentéisme de 150 € annuelle versée en décembre avec retrait de 15 € par jour d'absence (7,5 € par ½ journée) or congés payés, RTT et formation.

Monsieur le Maire propose de mettre en place dès maintenant la prime de service fixe et de mettre en place au 1^{er} janvier 2011 la prime de présentéisme.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

6) *Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet :*

Monsieur le Maire rappelle que l'ouverture de la petite section de maternelle à Mondeville entraîne un besoin supplémentaire en personnel afin de renforcer l'équipe de cantine et d'assurer la surveillance de la sieste des petits. Ce besoin est d'un demi poste et Monsieur le Maire propose de regrouper ce demi poste avec le demi poste du ménage assuré par Teresa Marquès.

De ce fait, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

7) *Motion contre la modification des couloirs aériens :*

Monsieur le Maire informe, que 9 communes sur 12 du canton seront concernées, que le projet prévoit le relèvement des trajectoires existantes et la modification des couloirs aériens pour les avions en provenance du Sud Est et à destination de l'aéroport de Paris Orly en configuration de vent d'est.

La modification des couloirs aériens est en contradiction avec les objectifs du Grenelle de l'environnement à savoir, que cela entraînerait un rallongement du temps de vol pour chaque avion d'où, une augmentation de la consommation de kérosène ainsi que de nouvelles nuisances pour une nouvelle population, sans pour autant supprimer la gêne actuelle des populations.

Monsieur le Maire propose de voter la résolution suivante :

Le Conseil Municipal confirme son intérêt pour le relèvement des trajectoires existantes mais s'oppose à la modification des couloirs aériens. Il déplore qu'aucun élu de l'Essonne ne fasse partie du comité de pilotage créé par le Préfet de région et demande la mise en place immédiate du comité de pilotage confiée au Préfet de l'Essonne.

VOTE : La résolution est adoptée à l'unanimité

8) *Délibération sur la participation financière de la Commune au projet d'élaboration d'un mémorial départemental :*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande conjointe du Conseil Général et des 5 fédérations départementales d'anciens combattants pour le financement d'un mémorial départemental de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Le projet avoisinerait les 300 000 €, subventionné à 50 %.

Monsieur le Maire fait part de son étonnement d'une telle demande auprès des petites collectivités territoriales car, tout en respectant la mémoire des 131 essonniens tombés lors de ces conflits, c'est à l'Etat de prendre en charge de tel projet. Une telle demande paraissant déplacée dans une période où les dotations sont de plus en plus réduites et les budgets de plus en plus difficiles à boucler.

Monsieur le Maire soumet au vote le principe d'une participation financière de la Commune à ce projet.

VOTE : La participation financière de la Commune est refusée à l'unanimité
(4 abstentions et 7 contres)

9) Annulation de la délibération du 1^{er} mars 2010 concernant la désignation des délégués au SIREDOM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération du 1^{er} mars 2010 concernant la désignation de Nadine Dos Santos comme déléguée suppléante au SIREDOM est caduque du fait que c'est l'assemblée délibérante du SIRCOM qui désigne les délégués élus au sein du SIREDOM.

Monsieur le Maire propose donc d'annuler cette délibération.

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité

10) Régime indemnitaire des élus locaux :

Monsieur le Maire informe que la délibération concernant le régime indemnitaire des élus locaux n'est pas conforme, car toute délibération du Conseil Municipal concernant les indemnités de fonction, d'un ou de plusieurs de ses membres, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que le montant total des indemnités allouées au Maire et aux adjoints est de 2.419,30 € pour une enveloppe globale de 2.420,83 €, et qu'un conseiller délégué peut percevoir une indemnité, à condition que l'enveloppe globale de la Commune ne soit pas dépassée.

Monsieur le Maire propose le tableau suivant :

Le Maire	J.P DELHOTAL	970,60 €
1 ^{er} adjoint	R. BRUERE	289,74 €
2 ^{ème} adjoint	D. PESCHEUX	289,74 €
3 ^{ème} adjoint	P. PETERLONGO	289,74 €
4 ^{ème} adjoint	V. HERRY	289,74 €
Conseiller Délégué	M. DELHOTAL	289,74 €
TOTAL		2.419,30 €

Monsieur le Maire soumet la proposition au vote.

VOTE : La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h50

Le Maire,
J.P DELHOTAL